



CNEA du 12 octobre 2023
CNESERAAV du 19 octobre 2023

Note de présentation

Rénovation du brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) spécialité « Génie des équipements agricoles »

• **Contexte général de la rénovation des BTSA**

Le BTSA comporte seize spécialités pouvant se décliner en différentes options. Il permet également la poursuite d'études. Le nouveau règlement général du diplôme, précisé par le décret n°2020-687 du 4 juin 2020 relatif au règlement général du brevet de technicien supérieur agricole, entrera en vigueur progressivement au rythme des vagues de rénovations des différentes spécialités de BTSA.

La rénovation des seize spécialités de BTSA est prévue de 2022 à 2025. Elle vise à prendre en compte les évolutions des métiers et des politiques publiques. Elle s'inscrit dans une réforme globale du diplôme de BTSA, impliquant des modifications du règlement général du diplôme afin de permettre la délivrance du BTSA sous forme semestrialisée, sur la base du volontariat des établissements ayant été habilités à cet effet.

La nouvelle architecture du référentiel de diplôme proposé permet :

- La mise en œuvre du BTSA en deux ans, avec une évaluation sous forme d'épreuves terminales (ET) et de contrôles en cours de formation (CCF) ;
- La mise en œuvre en parallèle du BTSA semestrialisé, avec une formation découpée en quatre semestres et une évaluation entièrement sous la forme de CCF. Les établissements habilités construiront des unités d'enseignement (UE) comprenant un assemblage cohérent de capacités du référentiel de compétences, et positionnées sur les quatre semestres ;
- La délivrance de blocs de compétences, en application du code du travail.

Cette architecture répond également aux évolutions apportées par la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et aux nouvelles définitions du référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation.

Contexte spécifique à la rénovation de la spécialité « Génie des équipements agricoles »

La spécialité « Génie des équipements agricoles» a été rénovée pour la dernière fois en 2012. L'actuelle rénovation intègre au mieux les évolutions du contexte professionnel et des attentes sociétales.

Le secteur des agroéquipements embrasse un ensemble vaste d'activités et de produits qui touchent l'ensemble des activités agricoles et leurs spécifications. Les matériels de récolte pour les grandes cultures et les équipements pour espaces verts dominent le marché, mais ce secteur en pleine mutation est aussi porté par les progrès de la robotique agricole. En effet l'agriculture est le deuxième marché

mondial de la robotique de service professionnelle. Le monde de l'agroéquipement rassemble les constructeurs (recherche et développement, conception, fabrication), les distributeurs présents sur tout le territoire (distribution de matériels neufs ou d'occasion et de pièces, service après-vente) et les utilisateurs (Exploitations agricoles, Entreprises de Travaux Agricoles, Cuma, etc...).

Evolutions principales des référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation

❖ Le contexte socio-économique et les emplois visés par le diplôme

De nombreux facteurs d'évolution ont impacté le contexte professionnel. La transition écologique avec la limitation des intrants impacte les équipements agricoles, qui doivent être renouvelés pour correspondre aux attentes et devenir moins consommateur d'énergie. La transition numérique impacte aussi fortement l'utilisation des matériels agricoles par le progrès de la robotique. Le marché des agroéquipements est fortement lié aux revenus agricoles, même si les dispositifs d'aides ou le plan France Relance visent à dynamiser l'investissement.

Les métiers visés par les diplômés sont divers : technico-commercial, responsable produits Junior, démonstrateur client, responsable service pièces détachées, chef d'atelier, dessinateur-concepteur, chargé de programme (recherche), chargé de développement nouvelles technologies, conseiller en agroéquipement, technicien spécialisé ou mécanique. Avec de l'expérience professionnelles les diplômés peuvent devenir, inspecteur commercial ou inspecteur technique. Il existe d'autres appellations spécifiques à chaque structure ou au secteur de l'emploi.

❖ Evolution des champs de compétences du BTSA « Génie des équipements agricoles »

Cinq champs de compétences ont été identifiés, regroupant les différentes situations professionnelles significatives de la compétence. Les principales évolutions par rapport au référentiel actuel sont les suivantes :

- L'émergence d'un champ de compétences Démonstration/Formations visant à optimiser la présentation et la mise en œuvre des agroéquipements ;
- Le regroupement des champs de compétence Conduite de chantiers agricoles et Communication /management dans un unique champ de compétence intitulé Organisation du travail et management de la qualité ;
- L'émergence d'un champ de compétence Conseil en agroéquipement visant à accompagner les transitions en agroéquipement dans une démarche systémique en réponse à une demande d'évolution.

Aussi, les évolutions du référentiel ont pour ambition de répondre au besoin croissant de compétences du secteur professionnel des agroéquipements dans la maîtrise des technologies de la robotique et du numérique agricole pour que ces nouvelles technologies, couplées aux compétences agronomiques, soient mises au service des transitions.

❖ Evolutions des référentiels de compétences et d'évaluation

Sur la forme, en lien avec les évolutions issues de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, les référentiels de compétences et d'évaluation sont articulés autour des notions de blocs de compétences et d'une entrée capacitaire (capacités relevant du tronc commun aux seize spécialités de BTSA, et capacités professionnelles spécifiques à la spécialité « Génie des équipements agricoles »). Des savoirs mobilisés et des critères d'évaluation ont été associés à chaque capacité certifiée.

Concernant le nouveau tronc commun du BTSA, des compétences transversales aux seize spécialités ont été identifiées. Il prend appui sur des enseignements tant généraux que professionnels. Ce nouveau référentiel conforte en particulier les compétences transversales, le développement personnel de l'individu et la construction de son projet.

D'autre part, la place de certains enseignements généraux (mathématiques, technologies de l'informatique et du multimédia) évolue, puisqu'ils contribuent désormais à l'atteinte des capacités professionnelles. **Les compétences attendues du BTSA « Génie des équipements agricoles » découlent de l'évolution du positionnement du diplômé et des évolutions du cadre social et réglementaire identifiées au sein du référentiel d'activités.**

- Chiffres-clefs

- ❖ Eléments relatifs aux effectifs, taux de réussite et nombre d'établissements

Effectifs des apprenants en BTSA-Génie des équipements agricoles

Année scolaire	Etudiants	Apprentis	Total
2019-2020	464	345	809
2020-2021	376	387	763
2021-2022	332	482	814

Sources : étudiants : Source DeciEA, apprentis : enquête SIFA

Taux de réussite à l'examen du BTSA Génie des équipements agricoles : 75% en 2021.

Nombre de filières de formations du BTSA Génie des équipements agricoles : 38 (Source : parcoursup 2021)

- ❖ Eléments relatifs à l'insertion professionnelle et à la poursuite d'études

- **Enquête 2018 sur l'insertion professionnelle à court terme (7 mois) des sortants de l'enseignement technique agricole en 2017 (MAA/DGER et AgroSup Dijon/Eduter)**

L'enquête à 7 mois réalisée en février 2018 sur la cohorte sortante de 2017 s'appuie sur les retours de 51 répondants dont 40 diplômés.

Le taux de réponse est un peu inférieur à la moyenne nationale.

Taux d'emploi : 56 % sont en emploi – 34 % au chômage – 10 % inactif

Détail de la nature des emplois :

		Génie des équipements agricoles	Total BTSA
Diplômés	EDI**	52%	39%
	EDD	16%	37%
	Contrats de professionnalisation	26%	14%

Autres (intérim, autres contrats aidés)	6%	10%
---	----	-----

**EDI salariés en CDI, fonctionnaires, indépendants dont aides familiaux engagés dans l'armée

- **Enquête 2019 sur le cheminement scolaire et professionnel des diplômés du BTSA en 2016 (DGER-MAA & Agrosup Dijon Eduter)**

	En emploi	Au chômage	Inactifs	Total
BTSA GDEA	99%	1%	0%	100%
Total BTSA	89%	7%	4%	100%

Description des études poursuivies ou reprises :

	Licence pro	Licence	BTSA /BTS – DUT EN	Classes préparatoires	Autres	Total
BTSA GDEA	59%	1%	4%	5%	31%	100%
Total BTSA	52%	9%	4%	7%	19%	100%

Une première version des référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation présentée à la CPC3A du 15 juin 2022 a reçu un avis conforme. Depuis, la consultation des équipes pédagogiques qui s'est déroulée du 16 octobre 2022 au 16 décembre 2022 et différentes consultations auprès du Conseil national de l'enseignement agricole (CNEA) et du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire (CNESERA) ont permis de recueillir des observations relatives au projet de référentiel de diplôme. Elles ont notamment montré que les exigences en matière d'agronomie, de robotique et de numérique méritaient une meilleure prise en compte dans le référentiel de diplôme du BTSA « **Génie des équipements agricoles** ». En effet, l'agriculture devra utiliser les robots ou les données du numérique de manière bien plus intensive pour être productive, compétitive et écologique, utilisation qui devra être impérativement couplée à l'agronomie, pour que ces nouvelles technologies soient mises au service des transitions systémiques des exploitations agricoles. **Cette seconde version des référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation traduit cette prospective de l'évolution professionnelle dans les enseignements, en adjoignant de l'agronomie aux agroéquipements dans plusieurs modules du référentiel.**

Le projet de référentiel modifié a été présenté en groupe de travail du CNEA le 11 septembre 2023 avant le passage en CPC le 26 septembre 2023.

Le référentiel de diplôme sera publié par arrêté ministériel, pour une mise en œuvre prévue à compter de la rentrée scolaire 2025, pour la session d'examen 2027. La demande d'inscription au RNCP sera formulée pour cinq ans.

Les accompagnements des établissements se tiendront durant l'année 2024, pour une mise en œuvre à la rentrée scolaire 2025.